Trignac
Ville de Brière et d'Estuaire

DELIBERATIONS DU 14 FEVRIER 2014

1. Commission Locale d'Evaluation de transferts de charges
2. Débat d'orientations budgétaires 2014
3. Rapport annuel sur l'exécution des marchés
4. Information du Conseil Municipal sur les marchés publics passés par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
5. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 – Demande de subvention pour l'école Anne Frank
6. Chauffage salle de tennis de table – demande de subvention
7. Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA)
8. Restes à réaliser - Report de crédits d'investissement votés en 2013 sur l'année 2014
9. Avances sur subventions aux associations Start'air – Les Petits Moussaillons – Office socio-culturel montoirin – Office animation sportive Brière – Comité Oeuvres Sociales
10. Bilan des acquisitions et des cessions de terrains et./ou immeubles
11. Remise d'ouvrage à la commune – Echangeur de Tréfféac
12. Participation pour voies et réseaux – route de Penhoët
13. Charte constitutive du Parc Naturel Régional de Brière (PNRB)
14. Chemin de grande randonnée Tour de Brière
15. Projet culturel de territoire – Délibération de validation de la convention de préfiguration
16. Tarif des sorties 2014 Centre social maison des rencontres
17. Création de deux emplois de contrat d'accompagnement dans l'emploi - Fonction d'assistant vie scolaire et d'agent de voirie
18. Création et suppression de postes
19. Régime indemnitaire – mesures complémentaires

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_01

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

-

Approbation du rapport du 08 janvier 2014 relatif aux charges du CIL et SIAE (FMQ, APIE, ASC Trait d'Union, Jardins du Coeur).

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Exposé

Le législateur a mis en place le mécanisme de l'attribution de compensation, qui constitue une dépense obligatoire pour l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), et dont le montant, basé sur celui de la Taxe Professionnelle auparavant perçu par les communes, est corrigé du montant des charges transférées à l'EPCI, c'est-à-dire du *« poids »* financier correspondant à chacune des compétences transférées par les communes au groupement.

L'évaluation de ces charges transférées est confiée à une instance collégiale spécifique, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) régie par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et qui doit rendre ses conclusions lors de chaque transfert de charges.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant. Par délibération en date du 14 octobre 2008, le Conseil Communautaire de la CARENE a approuvé l'installation de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges et acté sa composition. Chaque conseil municipal a ensuite désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant.

La prise de compétences par la CARENE entraîne, par conséquent, des transferts de charges entre les différentes communes, d'une part, et la CARENE, d'autre part.

Suite au transfert à la CARENE des locaux suivants, ayant trait aux compétences « Développement économique, structure d'accompagnement à la création d'activités et d'emplois » et « Développement économique insertion par l'activité économique » : Centre d'Initiatives Locales et Structures d'Insertion par l'Activité Économique (FMQ, APIE, ASC Trait d'Union, Jardins du Coeur), la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 08 janvier 2014.

Lors de cette séance, les élus membres de la Commission ont voté la méthodologie suivante conformément au rapport adopté en son sein et joint à la présente délibération.

Deux cas de figure ont été distingués.

. Cas n° 1 - Les biens acquis de longue date : pour ces biens, qui ont fait l'objet régulièrement de travaux de grosses réparations afin de les maintenir en bon état, l'évaluation a été établie en calculant la moyenne du coût de ces travaux sur un mandat municipal.

. Cas n° 2 - Les biens acquis et/ou aménagés récemment : pour ceux qui n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de travaux de grosses réparations ayant pour objet de les maintenir en bon état, il est apparu cohérent d'établir le coût moyen annualisé sur la base de l'amortissement annuel du bien sur la durée normale d'utilisation.

Ces principes ont été déclinés sur les cinq transferts concernés de la façon suivante :

- pour l'APIE : cas n° 2 - bien acquis et aménagé récemment,
- pour l'ASC Trait d'Union et le CIL : cas n° 1- bien acquis de longue date,
- pour la FMQ et Les Jardins du Coeur : il s'agit de terrains de 2 ha qui ne sont pas amortissables et qui n'amènent aucune dépense de fonctionnement ni aucune recette.

Les transferts de charges concernent uniquement la Ville de Saint-Nazaire.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la Commission, adopté par ses élus membres le 08 janvier 2014, est soumis au vote des conseils municipaux des communes membres de la CARENE :
« Cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts. ».

Le rapport est adopté si la majorité qualifiée suivante est atteinte :

- deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale des communes membres,
- ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

La CARENE entérinera, par délibération de son Conseil Communautaire, le vote en résultant et fixera en conséquence le nouveau montant de l'attribution de compensation de la Ville de Saint-Nazaire.

A compter de l'exercice 2014, la Ville de Saint-Nazaire verra son attribution de compensation réduite à hauteur de 84 032.37 € correspondant aux transferts de charges visés ci-dessus à la CARENE. A titre d'information, il est précisé qu'aujourd'hui la Ville de Saint-Nazaire perçoit une attribution de compensation à hauteur de 27 459 217 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du 08 janvier 2014 ;

- autorise le maire à intervenir à la signature de tous les actes résultant de ces transferts de charges.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme,
Le Maire,

⇒Transmis à M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Publié ou affiché le 20 FEV. 2014

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_02

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

Débat d'orientations budgétaires 2014

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD .

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat d'orientations budgétaires.

Elle précise que ce débat ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire et qu'aucune décision ne s'impose : le budget ne devra être voté par l'Assemblée qu'au cours d'une séance ultérieure.

Elle invite dès lors le Conseil à prendre connaissance des différentes informations préparées par la Commission Finances et Travaux, tant du point de vue de la section de fonctionnement que la section investissement, portant à la fois sur les exercices écoulés et sur les perspectives des années 2014 à 2016.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux ont ensuite fait part de leurs propositions sur les priorités de leurs choix budgétaires au cours du débat qui s'est instauré.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Retour en Mairie le 20 FEV. 2014
⇒Publié ou affiché le 20 FEV. 2014

VILLE DE TRIGNAC 44570

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_03

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXECUTION DES MARCHES

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

En application de l'article 361.2 du Code des Marchés Publics, le Maire doit informer le conseil municipal de l'état des marchés passés durant l'année précédente (2013).

- **Etat des marchés qui ont été soldés au cours de l'année 2013**

Marché voirie route de Prezégat
Marché par procédure Adaptée
Marché du 03 juillet 2013
Entreprise Leborgne – 44 600 St-Nazaire
Montant TTC année 2013: 79 435.57€

Marché voirie route de Bert
Marché par procédure Adaptée
Marché du 03 juillet 2013
Entreprise Charier TP – 44550 Montoir de Bretagne
Montant TTC année 2013: 31 619..98 €

Marché d'assistance auprès de la restauration scolaire
Marché procédure adaptée du 13 décembre 2010
Cabinet Nutriconseil :72 100 Le Mans
Montant du marché TTC : 50 037.12 € / 3 ans
Montant TTC année 2010 : 0.00 €
Montant TTC année 2011 : 24 900,72 €
Montant TTC année 2012 : 17 249.04 €
Montant TTC année 2013 : 16 879.04 €

Marché Fournitures administratives
Marché à bons de commande par procédure adaptée du 03 octobre 2011
Société Buro+ 44 570 Trignac
Montant du marché TTC : suivant bons de commande / 2 ans et 3 mois
Montant TTC année 2011 : 19 015,82 €
Montant TTC année 2012 : 16 853.33 €
Montant TTC année 2013 : 21 956.10 €

Marché d'étude de faisabilité Salle des Fêtes
Marché de maîtrise d'œuvre du 07 septembre 2012
Cabinet Laïdi et Chateigner 44 000 Nantes
Montant du marché TTC : 15 000 €
Montant TTC année 2012 : 7 500 €
Montant TTC année 2013 : 7 500 €

Marché Travaux réalisation d'une aire de jeux rue B. Marcet
Marché en procédure adaptée
Marché du 17 octobre 2012
Entreprise S.D.U. 56 500 Locminé
Montant du marché : 59 077.62 €. TTC
Montant TTC année 2012 : 0.00 €
Montant TTC année 2013 : 59 077.62 €

Marché de Travaux procédure adaptée
Restructuration de l'école Léo Lagrange
Marché en date du 12 octobre 2009
Entreprises multiples
Montant du marché TTC : 2 213 728.61 €
Montant TTC année 2009 : 229 322.82 €
Montant TTC année 2010 : 901 539.66 €
Montant TTC année 2011 :1 452 929.03 €
Montant TTC année 2012 : 237 520.91 €
Montant TTC année 2013 : 27 920.26 €

b) marchés engagés au cours de l'année 2009 et se prolongeant sur 2014:

Marché Espaces Publics PRU Certé
Marché sur appel d'offres ouvert du 09 octobre 2009
coût 6 733 480.00 €
SELA 44 000 Nantes
Marché passé par une maîtrise d'ouvrage déléguée à la SELA
Montant du marché TTC : 6 733 480.00 €
Montant TTC année 2009 : 0.00 €
Montant TTC année 2010 : 932 777.22 €
Montant TTC année 2011 : 1 174 628.95 €
Montant TTC année 2012 : 2 056 675.03 €
Montant TTC année 2013 : 1 075 882.51 €

c) marchés engagés au cours de l'année 2010 et se prolongeant sur 2014:

Marché pour la mise en œuvre d'un RLP
Marché procédure adaptée du 15 décembre 2010
Cabinet GO ,Pub 56 500 Locminé
Montant du marché TTC : 15 069.60 € / 3 ans
Montant TTC année 2010 : 0.00 €
Montant TTC année 2011 : 0.00 €
Montant TTC année 2012 : 1 303.64 €
Montant TTC année 2013 : 11 954.02 €

d) marchés engagés au cours de l'année 2011 et se prolongeant sur 2014:

Marché entretien réseaux E.P. et incendie
Marché à bons de commande après consultation par marché en procédure adaptée
Marché du 20 mai 2011
Entreprise S3A 44570 Trignac
Montant minimal pour une période de quatre ans : 143 520 €. TTC
Montant maximal pour une période de quatre ans : 430 560 €. TTC
Montant TTC année 2011 : 50 423.24 €
Montant TTC année 2012 : 46 728.33 €
Montant TTC année 2013 : 38 083.24 €

Marché de maitrise d'œuvre pour les rues Perret et Pasteur
Marché de maîtrise d'œuvre du 19 décembre 2011
Sté Artelia 44 815 St Herblain
Montant du marché TTC : 30 785.00 €
Montant TTC année 2011 : 0.00 €
Montant TTC année 2012: 19 240.10 €
Montant TTC année 2013: 7 029.29 €

Marché d'entretien des espaces verts par entreprise d'insertion
Marché procédure adaptée du 1er août 2011
Entreprise « La Fédération des Maisons de quartier » 44 600 St-Nazaire
Montant du marché TTC : 18 878.31 € / 3,3 ans
Montant TTC année 2011 : 1 807,85 €
Montant TTC année 2012 : 5 423.55 €
Montant TTC année 2013 : 4 522.67 €

e) **marchés engagés au cours de l'année 2012 et se prolongeant sur 2014:**

Marché entretien voirie
Marché à bons de commande après consultation par marché procédure adaptée
Marché du 22 juin 2012
Entreprise LEBORGNE – Saint-Nazaire
Montant minimal pour une période de quatre ans : 239 200 €. TTC
Montant maximal pour une période de quatre ans : 1 196 000 €. TTC
Montant TTC année 2012 : €
Montant TTC année 2013 :299 350.11 €

Marché de location du parc photocopieurs
Marché en procédure adaptée
Marché du 23 novembre 2012
Société Ricoh 44 242 La Chapelle sur Erdre
Montant du marché : 11 235.00€. TTC / an pour 60 mois
Montant TTC année 2012 : 0.00 €
Montant TTC année 2013 : 15 066.84 €

f) **marchés engagés au cours de l'année 2013 et se prolongeant sur 2014:**

Marché Etudes ANRU stratégie de communication
Marché procédure adaptée du 11 septembre 2013
Cabinet de communication Foratlantic / EPICEUM
Montant du marché TTC : 48 796.80 € / 3 ans lot 1 Epicéum
Montant du marché TTC : 51 308.40€ / 3 ans lot 2 Foratlantique
Montant TTC année 2013 : 13 327.03 € pour Foratlantique

Marché entretien des bâtiments communaux
Marché à bons de commande après consultation par marché procédure adaptée
Marché du 11 janvier 2013
Entreprise M. Ruel 44 480 Donges
Montant minimal pour une période de quatre ans : 71 760 €. TTC
Montant maximal pour une période de quatre ans : 239 200 €. TTC
Montant TTC année 2013 : 42 118.22 €

Marché entretien Espaces verts
Marché à bons de commande après consultation par marché sur appel d'offres procédure adaptée
Marché du 11 janvier 2013
Entreprise Pépinière Environnement Services – Saint-Nazaire
Montant annuel : 77 220 €. HT
Montant TTC année 2013 : 64 873.43 €

Marché voirie rue Louis Pasteur Marché par procédure Adaptée
Marché du 03 juillet 2013
Entreprise Bertaud Leborgne Charier TP – 44 La Turballe
Montant du Marché : 418 433.51 €
Montant TTC année 2013: 243 970.72€

g) **Autres marchés passés en 2013 en vertu de l'article 28 du CMP**

Objet du marché	Titulaire du marché	Montant TTC	Date du marché	Durée marché
Loc. véhicule isotherme cuisine centrale	**Centre auto de l'Etoile 44 600 St –Nazaire**	675.36 € p/m	11/12/08	5 ans
Faucardage	**Sté Curet 44 550 St Malo de Guersac**	51.50 € l'heure	07/04/10	3 ans
Acquisition de foyers EPU	**Sté Socolec 72025 Le Mans**	4 981.36 €	05/07/13	2 mois
Marché études foncières et topographiques	**Sté Couédelo 44 600 Saint-Nazaire**	28 321.27 €	14/11/11	36 mois
Assistance technique Informatique	**Sté Solstices 44 390 Les Touches**	43 953.00 €	19/12/11	2 ans
Acquisition de matériels de transport	**Sté Citroën 44 600 St-Nazaire**	27 730.25 €	19/06/13	3 mois
Acquisition de mobilier scolaire	**UGAP 77 444 Marne la Vallée**	2 910.01 €		
Extension d'un columbarium	**Sté Legal 44 550 Montoir de Bretagne**	4 999.28 €	07/11/13	3 mois
Glissières de sécurité Rte d'Aisne	**Sté Aximum 49 800 Trélazé**	8 701.13€	12/06//13	2 mois
Acquisition de défibrillateurs	**Sté Tamo 06103 Nice**	16 666.98 €	30/08/13	3 mois
Acquisition de matériels Secours populaire	**Sté Hogos 33 800 Bordeaux**	4 790.00 €	29/11/13	3 mois
Acquisition matériels espaces verts	**Sté Ramet 44 360 Vigneux de Bretagne**	16 070.42 €	26/06/13	5 mois
Acquisition d'un fond D.V.D. pour la bibliothèque	**Sté ADAVE 75 020 Paris**	5 541.67 €	14/05/12	3 ans
Acquisition de matériels de nettoyage	**Sté Champenois 44 840 Les Sorinnières**	11856.62	21/06/13	3 mois
Travaux aire d'accueil des gens du voyage	**Sté Moricet 44 351 Guérande**	17080.66 €	10/06/13	3 mois
Décompactage terrains de sports	**Sté Gesvre Entretien 44 240 La chapelle / Erdre**	4401.28	24/05/13	3 mois
Chauffe Eau Ecole Léo Lagrange	**Entreprise Guinée 44 600 St-Nazaire**	5 399.94€	29/05/13	1 mois
Portails BCK	**Sté Arianne Fermeture 44570 Trignac**	3408.60	02/01/13	4 mois
Préau école Léo Lagrange	**Sté Sérrufer 56 Arzal**	15 936.70 €	19/06/13	4 mois
Remplacement chaudières	**Entr. Guinée M. 44 600 St Nazaire**	3 384.69 €	25/09/13	1 mois
Acquisition de matériels informatiques	**Sté Logitud 68 200 Mulhouse** **Sté Bell Vision 44 600 St Nazaire**	1 003.76 € 6123.52€	03/07/13	3 mois
Transports scolaires (Navettes piscines)	**Sté Maury 44 351 Guérande**	7 971.00 €		12 mois
Décorations Noël	**Sté Socolec 72 025 Le Mans**	4 999.38 €	25/11/13	1 mois
Clôture rue B. Marcet	**Sté Guiho clôtures 44 117 St André des Eaux**	12 089.17 €	11/10/13	4 mois
Travaux elect. et sono au CCLA	**Ceza Park 44 600 St-Nazaire** **Sté Altis 44 600 St-Nazaire**	1 432.94 € 6 374.69 €	10/06/13	3 mois
Programmateurs elect. pour salles	**Ste Le Crom Elect. 44 780 Missillac**	1 581.11 €	30/09/13	2 mois
Extension réseaux EPU	**Sté Bouygues Energ 44 352 Guérande**	9 498.63 €	22/11/13	2 mois
Travaux hydrauliques Brière	**Sté S3A 44 570 Trignac**	15 241.08 €	25/09/13	1 mois
Acquisition de matériels pour les restaurants scolaires	**Sté Labovida 18370 Le Subdray**	1792.80 €	28/08/13	2 mois

Sur l'ensemble des crédits d'investissement votés au cours de l'année 2013 **3 008 903.68 €.** ont été dépensés, ce qui fait ressortir une exécution de **79.49 %** par rapport à la masse globale des crédits votés à la section investissement qui s'élevait à **3 785 250 € (BP 2013 + DM1 + DM2 et DM3)**.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

⇒*Reçu par M. le Sous-Préfet le* 20 FEV. 2014
⇒*Retour en Mairie le* 20 FEV. 2014
⇒*Publié ou affiché le* 20 FEV. 2014

VILLE DE TRIGNAC
14570

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_04

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

Information du Conseil Municipal sur les marchés publics passés par le Maire en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités territoriales-MAPA fournitures administratives-assistance techniques restaurants scolaires

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Marché en procédure adaptée pour un marché de fournitures administratives
Avis de publication publié le 15 novembre 2013.
Avis de la Commission en date du 18 décembre 2013
Attributaire du Marché : Société Hyper Buro
Coût minimum /maximum annuel : 10 000 € / 20 000 €
La durée maximum du marché est de 36 mois.
Des crédits sont inscrits au budget 2014 à l'article 6064.

Marché en procédure adaptée pour une mission d'assistance technique et de formation pour les restaurants scolaires de Trignac
Avis de publication dans un journal d'annonces légales (Echo de la Presqu'île) envoyé le 12 novembre 2013 et publié le 15 novembre 2013.
Avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du18 décembre 2013
Attributaire du Marché : Société Nutri conseil 72 100 Le Mans
Coût pour la durée du marché (3 ans) : 39 600 € HT et 4 550 € TTC pour la formation
La durée maximum du marché est de 36 mois.
Des crédits sont inscrits au budget 2014 à l'article 311

Pour extrait conforme,
Le Maire,

VILLE DE TRIGNAC 44570

⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Retour en Mairie le 20 FEV. 2014
⇒Publié ou affiché le 20 FEV. 2014

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_05

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014
(D.E.T.R.)

Demande de subvention pour l'école Anne Frank

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique fait savoir à la commune que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux est attribuée selon un régime unique, sous la forme de subvention par opération, sur la base de dossiers constitués par les collectivités éligibles.
Un état indique les catégories d'opérations prioritaires retenues et les taux de subvention correspondants.
Les demandes doivent être déposées à la Préfecture de la Loire Atlantique.
Les services de la commune ont adressé courant janvier à la Préfecture un dossier correspondant à :

⇒**L'opération de construction d'un préau école maternelle Anne Frank pour un coût HT de 28 703.50 €**

Catégorie 1 : correspondant à la construction et rénovation des écoles et équipements liés à l'école

Cette démarche ne présume pas des choix qui seront opérés par le Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif 2014, il s'agit simplement de prendre rang.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter l'aide maximum pouvant être accordée au titre de la DETR pour les travaux envisagés en 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2014 pour le projet de préau école maternelle Anne Frank.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,
Le Maire,

⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Retour en Mairie le 20 FEV. 2014
⇒Publié ou affiché le 20 FEV. 2014

VILLE DE TRIGNAC 44570

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_06

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

Chauffage salle de tennis de table

Demande de subvention

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre du fonctionnement de la salle de tennis de table « Jules Busson », il est proposé de solliciter le Conseil Général de Loire Atlantique afin d'obtenir une aide financière pour la mise en œuvre d'un chauffage par panneaux radiants.

La mise en œuvre des installations est estimée à 37 500 € HT

Il est sollicité auprès du Conseil Général de Loire-Atlantique une aide financière correspondante à 50 % du montant de la dépense. Un dossier sera déposé auprès du Département courant mars 2014.

Cette démarche ne présume pas des choix qui seront opérés par le Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif 2014, il s'agit simplement de prendre rang.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter une aide du Conseil Général au titre de l'installation d'un chauffage pour la salle de tennis de table

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre de l'installation d'un chauffage pour la salle de tennis de table

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme,
Le Maire,

⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Retour en Mairie le 20 FEV. 2014
⇒Publié ou affiché le 20 FEV. 2014

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_07

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA) souhaite modifier ses statuts sur les points suivants :

- **Modification du siège social du SYDELA – article 8 des statuts**

  Les services du SYDELA ont déménagé à la fin du mois d'août 2013 à l'adresse suivante :
  Bâtiment F – Rue Roland Garros – Parc du Bois Cesbron
  CS 60125 – 44701 Orvault Cedex 01
  Il est maintenant nécessaire d'ajuster les statuts afin d'y faire figurer ce nouveau siège social.

- **Evolution de la composition des membres du Syndicat – annexe 1 des statuts**

  La communauté de communes de la région de Machecoul, par délibération en date du 27 mars 2013, a sollicité son adhésion au SYDELA afin de lui déléguer les investissements en éclairage public situés sur le domaine public communautaire.
  Le comité syndical a donné un avis favorable à cette demande et souhaite intégrer ce nouveau membre.

- **Rattachement de la commune de Pierric au collège électoral du Pays de Redon – annexe 2 des statuts**

  La composition des collèges électoraux qui désignent des représentants au comité du SYDELA est calquée sur le périmètre des E.P.C.I. à fiscalité propre. Ces collèges sont régulièrement réunis en cours de mandat et servent de relais pour communiquer sur les actions menées par le SYDELA et faire remonter l'information des communes au Syndicat Départemental.
  Dans les statuts issus de la réforme statutaire de 2008, la commune de Pierric est rattachée à la commission électorale du secteur de Derval alors qu'elle adhère à la communauté de communes du Pays de Redon. Par cohérence, il est proposé de modifier ce point.

  Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le projet de nouveaux statuts du SYDELA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE les nouveaux statuts du SYDELA.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

⇒*Reçu par M. le Sous-Préfet le* 20 FEV. 2014
⇒*Retour en Mairie le* 20 FEV. 2014
⇒*Publié ou affiché le* 20 FEV. 2014

VILLE DE TRIGNAC 44570

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_08

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

Restes à réaliser

Report de crédits d'investissement votés en 2013 sur l'année 2014

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La comptabilité M14 prévoit de reporter des crédits d'investissement, à la clôture de l'exercice, sur le nouvel exercice, afin de permettre des mandats d'investissement relatifs à des opérations en l'espèce de 2013, qui sont engagées (marchés de travaux ou autre en dépense, arrêté de notification de subvention en recette), et seront à régler en début 2014 -ce qui évite des retards de règlements (s'il fallait attendre le vote du BP 2014).

Il est proposé des restes à réaliser pour :
252 900 € en dépenses
et 253 284 € en recettes,

Ce qui s'équilibre (léger suréquilibre –qui sera traité dans l'équilibre global de la section d'investissement « reports + dépenses/recettes nouvelles »)

Détail des reports de crédits en investissement 2013 sur 2014			Commune de Trignac
Compte	**Opérations**	**Montant**	**Justificatifs**
Dépenses			
2031-0036-824	Concertation PRU Certé	5 000	Marché de prestations engagé avec Epicéum et Foratlantique
2031-0011-0201	AMO marché télécommunication	3 900	Marché en groupement de commande avec Isatis
2031-0012-814	Diagnostic EPU	6 000	Commande de prestation avec le SYDELA
2031-0011-0201	Logiciels	5 000	Commande en cours avec Sté Bell Vision
2115-0030-820	Acquisition de terrains	8 000	Procédure d'acquisition en cours auprès de l'étude notariale de l'Estourbeillon
2184-0035-2121	Acquisition de mobilier scolaire	8 000	commande en cours auprès de l'UGAP
2135-0016-823	Clôture aire de jeux rue Marcet	12 000	Travaux commandé auprès de la Sté Guillo clôture
2315-0031-822	Modernisation de voirie rue L.Pasteur	20 000	Marché maîtrise d'œuvre avec la Sté Artélia
2315-0036-824	Aménagement cœur de Certé -PRU	185 000	Marché de travaux engagés- mémoires attendus de la SELA
Total Dépenses		**252 900**	
Recettes			
1322-0032 C.R.	Locaux associatifs ESCALE	83 777	Subvention du Conseil Régional arrêté n° 2012_086673 du 21/11/2012. 1er acompte de 30% demandé le 12 août 2013 subv. attendue en début 2014
1323-0032 C.G. 44	Locaux associatifs ESCALE	56 000	Subvention du Conseil Général réf. 2012_06809. 1er acompte de 30% demandé le 07 nov. 2013 subvention attendue en début 20154
1322-0031 C.R.	Espaces publics Cœur de Certé	113 507	Subvention du Conseil Régional arrêté n° 2011_06454 du 06/10/2011. Solde de la subvention demandée le 30/07/ 2013 attendue en début 2014
Total des Recettes		**253 284**	

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de l'état des restes à réaliser cosigné par Mme le Maire et Mme la Receveuse municipale.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Retour en Mairie le 20 FEV. 2014
⇒Publié ou affiché le 20 FEV. 2014

VILLE DE TRIGNAC 44570

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_09

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

Avances sur subventions

Associations
Star't air
Les Petits Moussaillons
OSCM
Office Animation sportive de Brière
Comité d'Oeuvres Sociales

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryanc PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (compte nature 6574 de la nomenclature comptable M14) sont alloués par la Ville tous les ans.

Il est habituel d'accorder un acompte sur la subvention annuelle, en l'espèce de 2014, au bénéfice des associations ayant des salariés, qu'elles soient ou non conventionnées avec la Ville par une 'convention d'objectif' –et pour celles qui le sont, il est appliqué le calendrier de versement prévu à la convention.
Ceci donne les acomptes suivants, à verser avant le vote du BP, et qui seront imputés à l'article 6574 du budget :

Association	Convention	Montant de la subvention 2014	Montant de l'acompte 1er trimestre 2014	Part de l'acompte sur subvention totale (N-1 ou N)
START'AIR Jeunes	Convention d'objectif 2011-2015 ;	172 285 €	86 142 €	50 %
Les Petits Moussaillons	Convention d'objectif 2014	236 640 €	59 160 €	25 %
OSCM (Office socio-culturel de Montoir de Bretagne)	Convention annuelle	19 200 €	11 520 €	60 %
Office d'Animation Sportive de Brière	Statuts du 06 11 1997	11 873 €	2 968 €	25 %
COS (Comité des œuvres sociales du personnel territorial de la région de Saint-Nazaire)	Convention juillet 2013	47 152 €	11 788 €	25 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser aux associations Star'tair – Les Petits Moussaillons – OSCM – Office Animation sportive de Brière – Comité d'Oeuvres Sociales) les acomptes sur subvention 2014 tel que mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,
Le Maire,

⇒*Reçu par M. le Sous-Préfet le* 20 FEV. 2014
⇒*Retour en Mairie le* 20 FEV. 2014
⇒*Publié ou affiché le* 20 FEV. 2014

VILLE DE TRIGNAC
44570

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_10

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

Bilan des acquisitions et des cessions de terrains et /ou immeubles

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La loi n° 95.127 du 8 février 1995 a édicté des dispositions visant à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.
L'article II de cette loi prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité qui sera annexé au compte administratif.
Les acquisitions et cession effectuées au cours de l'exercice budgétaire 2013 (qui se sont concrétisées) sont les suivantes :

ACQUISITIONS TERRAINS :

Désignation des biens terrains immeubles	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété (cédant)	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Montant (Frais d'acte inclus)	Objectif Attendu de l'acquisition
Terrain situé en zone UC au PLU	Route des Ormeaux	AD n° 307	Cts Brehier	Commune de Trignac	Titre Onéreux	1 044.02 €	Maîtrise foncière pour équipement de voirie
Terrain situé en zone N au PLU	Chemin de la Petite Ville	AV n° 176	Cts Lemestre	Commune de Trignac	Titre Onéreux	1 041.53 €	Maîtrise foncière pour équipement de Voirie
Terrain situé en zone AU1 au PLU	Ile de Trembly	BH n°15	Consort Fresneau	Commune de Trignac	Titre Onéreux	1 484.11€	Maîtrise foncière pour équipement de Voirie

ACQUISITIONS IMMEUBLES :

Désignation des biens terrains immeubles	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété (cédant)	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Montant Euros	Objectif Attendu de l'acquisition
Néant							

CESSIONS :

Désignation des biens terrains ou immeubles	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété (cédant)	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Montant Euros
Terrain situé en zone N	Rue Louis Pasteur	AV N°52 p	Commune (biens vacants)	M. Ruiz J.P.	Titre onéreux	1 668 €
Terrain situé en zone Ub	Rue J.M. Perret	BN N° 30	Commune (biens vacants)	M. Me Pascal	Titre onéreux	3 750 €
Terrain situé en zone Ub	Rte du Pt Méan	AP N° 55	Commune (biens vacants)	M. Me Claquin	Titre onéreux	1 400 €
Terrain situé en zone N	Rue Louis Pasteur	AV N°52 p, 252	Commune (biens vacants)	M. Robba W.	Titre onéreux	2 082 €
Terrain situé en zone N	Rte du Pt Méan	AP N° 50 p	Commune (biens vacants)	M. Autin Olivier	Titre onéreux	2 000 €
Terrain situé en zone N	Rte du Pt Méan	AP N° 50 p	Commune (biens vacants)	M. Bertho	Titre onéreux	2 000 €
Terrain situé en zone Ub	Rue Parmentier	BN N°73	Commune de Trignac	CARENE	Titre onéreux	10 230 €
Terrain situé en zone Ua	Allée des Peuplier	BO N°583 (voirie)	Commune de Trignac	M.et Me Cornec	Titre onéreux	410 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,

⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Retour en Mairie le 20 FEV. 2014
⇒Publié ou affiché le 20 FEV. 2014

VILLE DE TRIGNAC 44570

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_11

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

Remise d'ouvrage à la commune

Echangeur de Tréfféac

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les services de l'Etat ont engagé depuis plusieurs mois une démarche conduisant à la remise à la commune du « barreau » des giratoires et l'ouvrage d'art de l'échangeur de Tréfféac.

Les services techniques de la ville ont demandé, préalablement à tout transfert, que les dalles de transition entre les rampes de l'ouvrage soient reprises. La réparation a été prise en charge par la DIRO.

Le Conseil Général de Loire Atlantique propriétaire de la voie franchie (RD 213) accepte de conventionner avec la ville pour la prise en charge des frais de surveillance et de maintenance de l'ouvrage d'art de Tréfféac.

Afin de régulariser cette situation le Conseil Municipal est invité à engager le classement de ce « barreau » et des giratoires dans la voirie communale. La procédure à utiliser consiste en une délibération du conseil sans enquête publique préalable (article L 141-3, 2e alinéa du Code de la Voirie Routière).

Le Conseil Municipal exige que le transfert des ouvrages constituant l'échangeur de Tréfféac soit effectif sous réserve de la prise en compte par les services de l'Etat de travaux d'enrobé sur la rampe (sens zone commerciale vers Tréfféac) pour pallier des dégradations importantes constatées début janvier 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la remise d'ouvrage « Echangeur de Trélfféac » à la commune

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Retour en Mairie le 20 FEV. 2014
⇒Publié ou affiché le 20 FEV. 2014

VILLE DE TRIGNAC 44570

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_12

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

PVR (Participation pour Voies et Réseaux)

Route de Penhoët

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.) a été instituée par délibération du Conseil Municipal, le 04 juin 2004.

Il convient de la mettre en application concernant l'aménagement de terrain située au 55bis, route de Penhoët (cadastré section BN n° 340, 342 et 345) permettant l'implantation d'une future construction, conformément au PLU approuvé.

Considérant qu'il convient de mettre à la charge des propriétaires riverains 100 % du coût des travaux liés au réseau électricité, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en œuvre les dispositions suivantes :

- engager la viabilisation des travaux de réseaux par le SYDELA dont le coût total estimé s'élève à **3096 €**, pour l'alimentation en réseau électrique et téléphonique (2 236€ HT pour le réseau basse tension et 860 € HT pour le réseau téléphonique)

- fixer à 100 % la part du coût des réseaux électrique et téléphonique mis à la charge des propriétaires fonciers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 100% la participation aux voies et réseaux telle qu'indiquée ci-dessus.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VILLE DE TRIGNAC

⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Retour en Mairie le 20 FEV. 2014
⇒Publié ou affiché le 20 FEV. 2014

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_13

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

Charte Constitutive du Parc Naturel Régional de Brière

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire en date du 06 octobre 2008, la procédure de renouvellement de classement du Parc Naturel Régional de Brière a été engagée.

La Région des Pays de la Loire a donc ouvert à cet effet, du 27 septembre au 28 octobre 2013, une Enquête Publique sur le projet de Charte constitutive d'un Parc Naturel Régional de Brière.

A l'issue de cette Enquête Publique, la Commission d'Enquête a rendu un rapport et des conclusions favorables, assorties d'une réserve :

Remplacement de la phrase : « Les mesures compensatoires à des projets extérieurs au Parc naturel régional, peuvent y être envisagées dans une logique de fonctionnalité des trames écologiques, ou de solidarité territoriale »
Par
« Les mesures compensatoires à des projets extérieurs au Parc naturel régional, peuvent y être envisagées dans une logique de fonctionnalité des trames écologiques, pour des projets ayant un lien environnemental fonctionnel direct avec le Parc » ;
et de quelques recommandations.

Afin de lever cette réserve et intégrer ces recommandations, le projet de Charte a été retouché une dernière fois, puis approuvé en Assemblée Générale du Parc Naturel Régional de Brière le 11 décembre 2013.

La version définitive de la Charte a été arrêtée le 12 décembre 2013.

Comme le prévoit le code de l'environnement, un dossier de la nouvelle charte a été transmis à TRIGNAC le 20 décembre dernier, afin de poursuivre la démarche de renouvellement du label du Parc Naturel Régional de Brière, et d'engager la phase de consultation auprès des collectivités concernées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette Charte et de confirmer l'adhésion de TRIGNAC au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière.

Ce projet de délibération avait déjà été annoncé lors de la présentation de l'étude de la Charte au cours du Conseil Municipal réuni le 08 novembre 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le Maire à signer la Charte et d'adhérer au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,
Le Maire,

⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Retour en Mairie le 20 FEV. 2014
⇒Publié ou affiché le 20 FEV. 2014

VILLE DE TRIGNAC 44570

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_14

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

Chemin de grande randonnée

Tour de Brière

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les premiers travaux concernant le chemin Grande Randonnée de Pays « Tour de Brière », ont débuté sur le territoire de la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière à la fin du mois d'octobre, ils reprendront au printemps prochain.

Au titre d'une information, à propos de la procédure administrative, il est rappelé que le Conseil Municipal sera sollicité lors d'une prochaine séance pour le vote des crédits nécessaires aux travaux prévus sur le territoire de votre commune (21 000 € seront à prévoir en dépense et 13 362 € en recette *(aide du CG 44)* au budget primitif 2014), il sera également demandé au Conseil Municipal de donner délégation au Président du groupement de commande, pour la signature de toutes les pièces inhérentes au marché (acte d'engagement, bon de commande, ordres de service).

Dans l'attente de cet engagement, le Conseil Municipal est amené à délibérer pour autoriser la Communauté de Communes de Pontchâteau / Saint Gildas-des-Bois, à se substituer aux communes de Crossac et Sainte-Reine-de-Bretagne quant à la prise en charge financière des travaux prévus sur les territoires respectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE la Communauté de Communes de Pontchâteau / Saint Gildas-des-Bois, à se substituer aux communes de Crossac et Sainte-Reine-de-Bretagne quant à la prise en charge financière des travaux prévus sur les territoires respectifs.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme,
Le Maire,

⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Retour en Mairie le 20 FEV. 2014
⇒Publié ou affiché le 20 FEV. 2014

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 février 2014**

DEL_20140214_15

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

Projet Culturel de territoire (PCT) Conseil Général phase de préfiguration d'un an

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les maires des neuf communes de la CARENE (Besné, La Chapelle des marais, Donges, Montoir de Bretagne, St André des eaux, St Joachim, St Malo de Guersac, St Nazaire et Trignac) ont démontré en 2013 leur volonté et l'intérêt d'asseoir une dynamique multipartenariale et de programmer des opérations culturelles à l'échelle de l'agglomération nazairienne à travers la structuration d'un PCT (projet culturel de territoire) d'une durée de 3 ans avec une première phase d'un an, dite 'convention de préfiguration'. Cette étape constitue une période probatoire et préparatoire au conventionnement avec le Conseil Général. Pour mener à bien cette dernière un accompagnement est engagé auprès du cabinet Sirventès (délibération CM du 27.09.2013) qui, en lien avec les services concernés du territoire et de la direction de la culture du département, va réaliser un diagnostic en vue d'identifier les éléments structurants du futur PCT. Les signataires conviennent de prêter une attention particulière aux 6 domaines suivants : Education artistique et culturelle, Réflexion prospective sur le fonctionnement en réseau des médiathèques, Accès à la culture, Présence artistique sur le territoire, Accompagnement des pratiques amateurs, Instances et gouvernance du projet, pour ce faire un programme opérationnel a été construit qui intègre 7 fiche-actions à savoir

Fiche action PCT préfiguration 2014	Opérateur	Total €	Villes €	CG €	Autre €
1. Mission de conseil et d'étude-action	Sirventès	36478	18239	18239	
2.Mission d'assistance auprès de 6 communes	IF Scop	12110	6055	6055	
3. Rencontres musicales : conservatoire-médiathèque	Chapelle-Marais	13500	10125	3375	
4.Balades insolites entre le Théâtre et 3 villes	St Malo	5166	3867	1289	
5.Pour les oiseaux	Athénor	64600	15400	16000	33200
6.Folk en scènes	Donges et Trignac	32768	24576	8192	
7.Parcours artistique St André et Théâtre	St André	7000	4000	1750	1250
		171622			
Engagement de la Ville de Trignac sur les fiches n° 1-2-3-6 au prorata de notre projet (budget 2014 engagé)					

Cette phase de préfiguration d'un an a donc pour but de préciser et valider :

- le projet culturel que souhaite mettre en œuvre le territoire
- les compétences humaines à mobiliser pour la conduite du PCT
- les partenaires institutionnels à mobiliser en amont de la mise en œuvre du projet
- les modalités d'organisation d'une programmation culturelle concertée à l'échelle du territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'engagement de la Ville de Trignac dans cette phase de préfiguration du PCT (projet culturel de territoire)

- **AUTORISE** Mme le maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention de préfiguration avec le Conseil Général ou toutes pièces afférentes à ce projet.

- **SOLLICITE** la subvention du Conseil Général pour le PCT, destinée à diminuer la charge revenant aux collectivités locales porteuses du projet.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,
Le Maire,

⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Retour en Mairie le 20 FEV. 2014
⇒Publié ou affiché le 20 FEV. 2014

VILLE DE TRIGNAC 44570

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_16

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

Tarifs des sorties 2014 du centre social maison des rencontres

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre de ses missions le Centre social Maison des rencontres est amené à organiser des sorties intitulées Grand'R qui se déroulent traditionnellement de mars à décembre de chaque année. Pour 2014 ce sont 7 destinations qui sont prévues et qui mêlent les dimensions de découverte, de détente et d'enrichissement (Belle île, Concarneau, Noirmoutier, Croisière Estuaire, Cité radieuse de Nantes et château, Parc de Branféré, Terra Botanica). Ces sorties font l'objet d'une définition en groupe de travail avec les habitants et sont validées au comité de pilotage de la maison des rencontres (COPIL). Lors de sa séance du 21.01.2014 celui-ci a veillé à renforcer la place et la venue des familles (destination adaptée et tarif incitatif) pour ce faire le COPIL a retenu les tarifs suivants qu'il propose au Conseil municipal :

2014	Adulte	Enfant 4-12 ans	- 4 ans
Tarif 1	18,00 €	14,00 €	4,00 €
Tarif 2	10,00 €	8,00 €	4,00 €
Tarif 3	8,00 €	6,00 €	4,00 €
Tarif 4	8,00 €	8,00 €	1,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

– **APPROUVE** les tarifs proposés pour l'exercice 2014. Les recettes sont encaissées dans la régie de service du Centre social maison des rencontres (code 2517) et imputées à l'article 7062-60 (redevances et droits à caractère culturel).

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

VILLE DE TRIGNAC

Pour extrait conforme,
Le Maire,

⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Retour en Mairie le 20 FEV. 2014
⇒Publié ou affiché le 20 FEV. 2014

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_17

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

OBJET :

Création de deux emplois de contrat d'accompagnement dans l'emploi

1 poste de secrétaire assistante au SVAC

1 poste d'agent de voirie au Service Bâtiments

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés. Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Dans ce cadre, il est proposé de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 15 octobre 2013.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'État ou du Conseil général. Il est proposé donc d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

L'État prend en charge 50 % (au minimum, 95 % au maximum) de la rémunération correspondant au S.M.I.C des 20 premières heures hebdomadaires et exonère les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune est donc minime.

Les deux postes repérés sont

- un poste de **secrétaire-assistante au Service vie associative et culturelle** afin d'absorber la charge de travail du service et notamment celle issue des festivités du centenaire
- un poste d'**agent de voirie au Service bâtiments** afin de prendre en compte le vieillissement des agents du service et la pénibilité de certaines actions.

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide de créer un poste de **secrétaire-assistante au Service vie associative et culturelle** dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- décide de créer un poste d'**agent de voirie au Service bâtiments** dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- précise que ces contrats sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement

Les dépenses inhérentes à la signature de cette convention seront inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	2

Pour extrait conforme,
Le Maire,

⇒*Transmis à M. le Sous-Préfet le* 20 FEV. 2014
⇒*Reçu par M. le Sous-Préfet le* 20 FEV. 2014
⇒*Publié ou affiché le* 20 FEV. 2014

VILLE DE TRIGNAC 44570

Commune de TRIGNAC

Département	Loire-Atlantique
Arrondissement	Saint-Nazaire
Canton	Montoir-de-Bretagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_18

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

OBJET :

Création et suppression de postes

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,
Vu le tableau des emplois budgétaires de la Ville de Trignac,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la mise à jour du tableau des emplois par la création et à la suppression de différents postes découlant du recrutement d'un responsable au service finances.

Statut	Postes	Temps	Affectation	Raisons	Date
Création	Rédacteur principal 1ère cl.	TC	Service finances	Mutation	1er mars 2014
Suppression	Rédacteur	TC	Service finances	recrutement	1er mars 2014

La commissions personnel du 21 janvier 2014 et le Comité technique paritaire du 4 février 2013 ont été saisis de ces créations et suppressions de postes.

Les crédits inhérents à ces dépenses sont inscrits au chapitre 12.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,
Le Maire,

VILLE DE TRIGNAC 44570

⇒Transmis à M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Publié ou affiché le 20 FEV. 2014

Commune de TRIGNAC

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **14 FEVRIER 2014**

DEL_20140214_19

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	27

L'an deux mil quatorze, le quatorze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

OBJET :

Régime indemnitaire

mesures complémentaires

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN - Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Christian GARENTON à Denis ROULAND
Sandrine LEBRUN à Raymond LE DAHERON – Elsa TESSIER à Sabine MAHE
Dominique ESCOUTE à Claude AUFORT – Monique ARNOULD à David PELON

Absents : Lauryane PICAUD – Isabelle ROUAUD

Un scrutin a eu lieu, Mme Dominique MAHE-VINCE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Afin de prendre en compte les impacts de l'intérim de la fonction de directeur général des services sur les autres fonctions de directeur des services techniques et des ressources humaines, il est proposé d'accroître l'Indemnité fonctionnelle durant cet intérim pour ces derniers de 150 €.

La commission personnel du 21 janvier 2014 et le comité technique paritaire du 4 février 2014 ont été saisis de ce dossier.

Les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits au chapitre 12 du budget.

Voix pour	25
Voix contre	2
Abstentions	0

Pour extrait conforme,
Le Maire,

VILLE DE TRIGNAC 44570

⇒Transmis à M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 20 FEV. 2014
⇒Publié ou affiché le 20 FEV. 2014